

**ALTAREA GESTION IMMOBILIÈRE**

ADMINISTRATION DE BIENS

**TARIF AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2023**
**1) HONORAIRES « GÉRANCE » :**

Lot diffus nu/hors défiscalisation.....	<b>6,50 % HT</b> (7,80 % TTC) sur toutes les sommes encaissées
Dans immeubles en loi de défiscalisation (Pinel, Malraux, MH, DF etc.).....	<b>5,50 % HT</b> (6,60 % TTC) sur toutes les sommes encaissées
Lot diffus en meublé.....	<b>7,50 % HT</b> (9,00 % TTC) sur toutes les sommes encaissées
Lot diffus commercial.....	<b>5,00 % HT</b> (6,00 % TTC) sur toutes les sommes encaissées
Immeuble entier habitation.....	<b>5,00 % HT</b> (6,00% TTC) sur toutes les sommes encaissées
Immeuble entier tertiaire/logistique multilocataires.....	<b>5,00 % HT</b> (6,00 % TTC) sur toutes les sommes encaissées
Immeuble entier tertiaire/logistique monolocataire.....	<b>3,00 % HT</b> (3,60 % TTC) sur les sommes quittancées hors franchise

**2) HONORAIRES « PRISE EN CHARGE DOSSIER » (biens hors défiscalisation) :**
**Bailleur personne physique**

Un lot isolé.....	<b>50,00 € HT/lot</b> (60,00 € TTC)
De 2 à 9 lots.....	<b>18,00 € HT/lot</b> (21,60 € TTC)
Minimum 10 lots.....	<b>15,00 € HT/lot</b> (18,00 € TTC)

**Bailleur personne morale**

Immeuble entier.....	<b>10 000,00 € HT</b> (12 000,00 € TTC)
Prise en charge informatique de chaque lot.....	<b>130,00 € HT</b> (156,00 € TTC)

**3) HONORAIRES « SINISTRES-CONTENTIEUX » (hors défiscalisation) :**

Ouverture dossier contentieux.....	<b>75,00 € HT</b> (90,00 € TTC)
Suivi dossier en procédure (forfait trimestriel).....	<b>100,00 € HT</b> (120,00 € TTC)
Déclaration et suivi des dossiers sinistres.....	<b>5 % HT</b> (6%TTC) des indemnités TTC
Présence aux expertises (taux horaire).....	<b>35 € HT</b> (42,00 € TTC)

**4) HONORAIRES « TECHNIQUES » (hors défiscalisation) :**
**Bailleur personne physique**

Suivi administratif et comptable.....	<b>2 % HT</b> (2,40% TTC) du coût des travaux HT
Suivi technique.....	<b>3 % HT</b> (3,60% TTC) du coût des travaux HT
Souscription assurance Dommage-Ouvrage.....	<b>100 € HT</b> (120 € TTC)

**Bailleur personne morale (travaux supérieurs à 5000 € HT)**

Travaux non exécutés par le mandataire et sans étude.....	<b>1.00 % HT</b> (1,20% TTC) du coût des travaux
Travaux exécutés avec l'intervention d'un maître d'œuvre.....	<b>2.50 % HT</b> (3,00% TTC) du coût des travaux

Travaux exécutés sans l'intervention d'un maître d'œuvre :

- Travaux inférieurs à 15000 € HT.....	<b>12 % HT</b> (14,40% TTC) du coût des travaux
- Travaux entre 15000 € HT et 76000 € HT.....	<b>9 % HT</b> (10,80% TTC) du coût des travaux
- Travaux supérieurs à 76000 € HT.....	<b>7 % HT</b> (8,40% TTC) du coût des travaux

**5) a/ HONORAIRES « HABITATION » baux soumis à la Loi du 6/07/1989 modifiée :**

Honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction du bail :	Zone très tendue... <b>12,00 € TTC/m<sup>2</sup></b>
	Zone tendue..... <b>10,00 € TTC/m<sup>2</sup></b>
	Zone non tendue..... <b>8,00 € TTC/m<sup>2</sup></b>

Honoraires de réalisation de l'état des lieux :	<b>3,00 € TTC/m<sup>2</sup></b>
---	---------------------------------

*(Ces honoraires sont dus par le bailleur et par le locataire)*

Honoraires d'entremise et de négociation :	<b>4 % HT</b> (4,80 % TTC) du loyer annuel Charges Comprises
--	--

*(Ces honoraires sont dus par le bailleur)*
**Le total de ces honoraires sera facturé dans la limite, d'un mois de loyer CC pour les locations « nues » et, 10% HT du loyer annuel HC/HT pour les locations « meublées »**

Rédaction d'actes en cours de bail (avenants et autres).....	<b>350 € HT</b> (soit 420 € TTC)
--	----------------------------------

*(Honoraires à charge de la Partie la plus diligente)*
**b/ HONORAIRES « HABITATION » baux non soumis à la Loi du 6/07/1989 modifiée et baux régis par le Code Civil :**

Honoraires de négociation :	<b>12 % HT</b> (14,40% TTC) du loyer principal annuel
Rédaction d'actes (bail, et autres) :	<b>350 € HT</b> (soit 420 € TTC)
Rédaction de bail « parking ».....	<b>175 € HT</b> (soit 210,00 € TTC)
Honoraires de rédaction d'avenants ou d'actes de renouvellement :	<b>280 € HT</b> (soit 336,00 € TTC)
Honoraires de réalisation de l'état des lieux :	<b>6,00 € TTC/m<sup>2</sup></b>

*Ces honoraires sont dus par moitié entre bailleur et locataire*
**6) HONORAIRES « COMMERCIAL ET PROFESSIONNEL » :**

Honoraires de négociation de bail :	<b>10 % HT</b> (12% TTC) du loyer principal de la première période triennale
Honoraires de négociation d'actes de renouvellement :	<b>5 % HT</b> (6 % TTC) du loyer principal annuel
Honoraires de rédaction de bail ou actes de renouvellement :	<b>850 € HT</b> (1 020 € TTC)
Honoraires de rédaction d'avenant au bail.....	<b>350 € HT</b> (420 € TTC)

*(Ces honoraires sont dus en intégralité par le locataire)*
**7) HONORAIRES « TRANSACTION » : (Honoraires à la charge de l'acquéreur, calculés sur le prix de vente. Sont concernés par le barème : Paris IDF et Métropoles)**
**A/ POUR LES LOCAUX D'HABITATION** Barème additionnel par tranches cumulatives :

**Mandats exclusifs :**

0 à 50 000 €	Forfait 5000 €TTC puis
50 001 € à 100 000 €	7 % TTC
100 001 € à 200 000 €	6 % TTC
200 001 € à 400 000 €	5 % TTC
400 001 € à 600 000 €	4 % TTC
600 001 € à 800 000 €	3 % TTC
Plus de 800 001 €	2 % TTC

**Mandats simples :**

0 à 50 000 €	Forfait 5000 €TTC puis
50 001 € à 100 000 €	7,50 % TTC
100 001 € à 200 000 €	6,50 % TTC
200 001 € à 400 000 €	5,50 % TTC
400 001 € à 600 000 €	4,50 % TTC
600 001 € à 800 000 €	3,50 % TTC
Plus de 800 001 €	2,50 % TTC

**B/ POUR LES AUTRES LOCAUX (COMMERCIAUX/ PARKINGS etc....)** .....**10% HT** (12% TTC) sur le prix net vendeur

**8) AUTRES :**

Aide à la déclaration I.R.P.P. ....	<b>50,00 € HT</b> (60,00 € TTC)
Vacation horaire.....	<b>150,00 € HT</b> (180,00 € TTC)
Assurance GLI.....	<b>2,20 % TTC</b> sur le montant des loyers quittancés (dont cotisation 1.75% + frais gestion 0.45%)
Assurances GLI + VL 3 mois.....	<b>3,45 % TTC</b> sur le montant des loyers quittancés (dont cotisation 2.95 % + frais gestion 0.50%)
Assurances GLI + VL 6 mois.....	<b>4,50 % TTC</b> sur le montant des loyers quittancés (dont cotisation 4.30 % + frais gestion 0.20%)
Envoi avis d'échéance (hors loi 89) .....	<b>2,00 € TTC</b>
Lettre de relance simple (hors loi 89).....	<b>6,00 € TTC</b>
Relance RAR (hors loi 89) .....	<b>15,00 € TTC</b>
Photocopie.....	<b>0,90 € TTC</b>

**9) SYNDIC..... Nous consulter**

 Médiateur de la consommation en cas de litige : ANM CONSO -2 rue de Colmar 94300 VINCENNES [www.anm-conso.com](http://www.anm-conso.com)